



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 14 décembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Maimouna Mayoraz et consorts : « *Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ?* »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal, solidaire des livreuses et livreurs de Smood dans leurs efforts pour des conditions de travail dignes, invite la Municipalité à agir, dans les limites de sa compétence, en faveur du dialogue social entre l'entreprise et ses salarié-e-s et de la revalorisation des conditions de travail de ces dernier-ère-s. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 14 décembre deux mille vingt et un.

Le président



Le secrétaire